

# Rapport sur le développement durable 2025

Mobi Pension, la Fondation de prévoyance de la Mobilière



# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>2</b>
<b>Indicateurs financiers</b>	<b>4</b>
<b>Exclusions</b>	<b>5</b>
<b>Intégration des critères ESG:</b>	<b>6</b>
<b>Actions et obligations</b>	<b>6</b>
<b>Actionnariat actif: engagement et exercice des droits de vote</b>	<b>7</b>
<b>Orientation climatique:</b>	<b>9</b>
<b>Actions et obligations</b>	<b>9</b>
<b>Immobilier</b>	<b>11</b>
<b>Glossaire</b>	<b>12</b>

Destinataire:  
Mobi Pension, la Fondation de prévoyance de la Mobilière  
Bundesgasse 35, CH-3001 Berne

Auteur:  
Mobilière Suisse  
Asset Management SA  
Bundesgasse 35, CH-3001 Berne  
[mobilier.ch/asset-management](https://mobilier.ch/asset-management)

*Signatory of:*



## Avant-propos

Ces dernières années, les approches visant à intégrer la durabilité dans le processus d'investissement n'ont cessé de se développer. Le présent rapport a pour but de présenter les aspects de la durabilité pris en compte par Mobilière Suisse Asset Management SA (ci-après «Mobilière Asset Management»).

Reposant sur la recommandation «Reporting ESG – Norme pour les caisses de pension» de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), le rapport couvre les classes d'actifs que sont les actions, les obligations, l'or ainsi que les placements immobiliers indirects. L'approche en matière de placements responsables de Mobilière Asset Management se fonde sur les valeurs coopératives de la Mobilière. Elle comporte quatre priorités: exclusions, intégration ESG, actionnariat actif (*stewardship*) et orientation climatique (cf. graphique).

Signataire de l'Accord de Paris sur le climat, la Suisse s'est engagée à orienter les flux financiers de sorte qu'ils contribuent à la réalisation de l'objectif de maintien du réchauffement de la planète bien en dessous de 2°C. Compte tenu de cet engagement, le Groupe Mobilière entend réduire ses émissions d'équivalents CO<sub>2</sub> (Co<sub>2</sub>e)<sup>1</sup> de moitié d'ici à 2030 – par rapport à

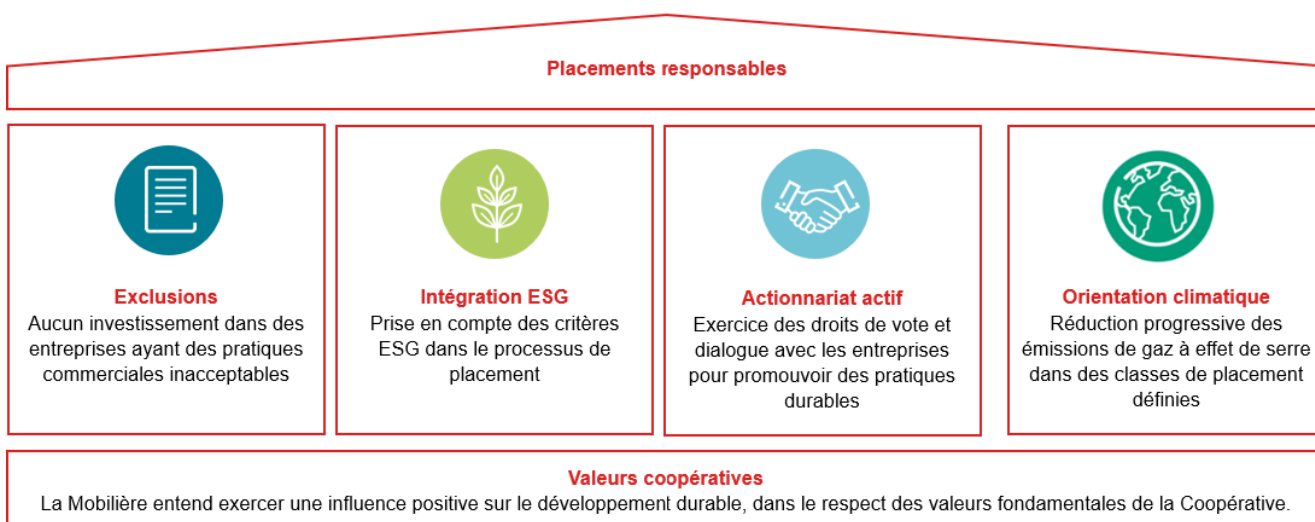


### ESG

Le label ESG désigne les investissements qui prennent en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. La prise en compte des facteurs ESG peut contribuer à réduire le risque lié aux investissements et à créer de la valeur à long terme.

2018 – et atteindre l'objectif zéro net en 2050. Dans le domaine des placements financiers, Mobilière Asset Management vise aussi à réduire, à moyen et à long terme, les émissions de Co<sub>2</sub>e financées par ses placements.

Durant l'année sous revue, Mobilière Asset Management a donc davantage mis l'accent sur l'orientation climatique pour ce qui est des actions et des obligations, tout en s'engageant sur la voie de la décarbonation dès novembre 2024. De plus, dans ses décisions de placement, elle tient compte non seulement des objectifs climatiques, mais aussi d'autres critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG). Mobilière Asset Management suit ainsi, dans le respect des valeurs fondamentales de la coopérative, une approche axée sur l'intégration globale des critères de durabilité, afin de réduire les risques<sup>1</sup> et de saisir les opportunités de placement qui s'offrent à elle.



<sup>1</sup> Le glossaire à la fin du présent rapport donne une vue d'ensemble et explique brièvement les principaux termes techniques et abréviations.

La création de valeur ajoutée à long terme et la contribution à un système financier mondial durable requièrent une coopération étroite avec les principaux acteurs. Pour répondre à cette exigence, la Mobilière est membre des organisations et initiatives suivantes:

**SVVK—ASIR+**

**L'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR)** est un groupement d'investisseurs suisses qui s'engagent en faveur de placements responsables. L'association encourage également l'intégration des facteurs ESG dans les décisions et les pratiques de ses membres en matière de placement. Ainsi, l'ASIR fournit à ses membres des prestations visant à leur permettre de répondre entièrement à leur responsabilité environnementale, sociétale et économique lors de leurs décisions de placement. La Mobilière est membre de l'ASIR depuis 2018.

 **Swiss Sustainable Finance**

**Swiss Sustainable Finance (SSF)** est une organisation d'utilité publique qui s'engage pour la promotion d'une place financière suisse durable et contribue ainsi à la réalisation des objectifs mondiaux en matière de développement durable. L'organisation encourage les activités et les normes de financement durables, ainsi que la collaboration entre investisseurs, entreprises et autres parties prenantes. Grâce à l'affiliation de la Mobilière à la SSF, Mobilière Asset Management profite des échanges qui ont lieu au sein de l'organisation et peut apporter son point de vue.

 **PRI** Principles for Responsible Investment

**Les Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN Principles for Responsible Investment, UN PRI)** sont une initiative des Nations Unies lancée en 2006. Cette initiative volontaire est ouverte aux investisseurs institutionnels tels que les caisses de pension, les gestionnaires de fortune et les entreprises d'assurance. Les participantes et participants s'engagent à intégrer les six principes de l'UN PRI dans leurs décisions et leurs pratiques en matière de placement et à présenter des rapports à ce sujet. L'initiative a pour but de mieux faire comprendre les effets des activités d'investissement mondiales sur les facteurs ESG et, partant, d'aider les signataires à intégrer ses six principes dans leur processus d'investissement.

## Indicateurs financiers

Indicateurs financiers	Fin 2025
Fortune sous gestion	322'375'516
Performance durant l'exercice sous revue	6.61%
<b>Allocation d'actifs</b>	
Actions	39%
Obligations	33%
Immobilier	21%
Or	5%
Liquidités	2%

Source: propres calculs de Mobilière Asset Management

### Allocation du portefeuille (État au 31.12.2025)



## Exclusions

L'approche consistant à définir des exclusions est également appelée *screening* (ou dépistage) négatif. Il s'agit en l'occurrence d'exclure de l'univers de placement les entreprises, les activités ou les industries dont les activités sont contraires aux valeurs clairement définies de la Mobilière.

En tant que membre de l'ASIR, Mobilière Asset Management procède à des exclusions en appliquant systématiquement la liste des recommandations d'exclusion établie par l'association. Dans cette liste, l'ASIR recommande à ses membres d'exclure les entreprises dont les produits (p. ex. armes controversées) ou les pratiques commerciales sont en contradiction avec sa base normative ou auprès desquelles les mesures d'engagement prises sont restées vaines.



### Base normative de l'ASIR

La base normative de l'ASIR se compose de trois éléments principaux: la Constitution fédérale, fondement des normes et valeurs acceptées en Suisse, les conventions internationales signées par la Suisse ainsi que les lois et ordonnances, qui mettent en œuvre les conventions et sanctions internationales en Suisse. Cela garantit la plus grande objectivité possible et l'ASIR ne définit pas de critères propres fondés sur des considérations politiques ou morales.

La liste des recommandations d'exclusion de l'ASIR constitue la base de toutes les exclusions appliquées dans le cas des placements directs et a aussi valeur d'exigences minimales dans le choix des fonds de tiers.

De plus, pour les placements directs en actions et en obligations d'entreprises, sont exclus les investissements dans des entreprises qui réalisent une certaine part de leur chiffre d'affaires dans les secteurs de l'armement, du charbon, des énergies controversées et de la pornographie, car ces activités ne sont pas compatibles avec les valeurs de la Mobilière.

Pour ce qui est des fonds de tiers, la priorité va aux produits qui excluent également ces secteurs aussi complètement que possible.



### Screening négatif

Le terme *screening* (ou dépistage) négatif est souvent utilisé comme un synonyme d'exclusions. Le *screening* négatif consiste à exclure les secteurs ou les entreprises qui ont des effets négatifs sur l'environnement et la société et qui se distinguent en mal par rapport à la concurrence. Parmi les *screenings* conduisant à des exclusions figurent également les *screenings* thématiques (p. ex. *screening* climatique) ou les *screenings* comportementaux.

Thèmes	Critères appliqués	Source
Comportement / Armes controversées	Exclusions relatives au comportement adopté (dialogue non fructueux), entreprise active dans les mines antipersonnel, les armes à sous-munition ou les armes nucléaires en dehors du TNP (Non-Proliferation Treaty) <sup>1</sup>	ASIR
Armes	>20% du chiffre d'affaires issu du commerce d'armes, ou entreprises définies comme «Aerospace & Defense» selon le Global Industry Classification Standard (GICS) (système de classification par secteur à l'échelle mondiale)	Inrate
Charbon	>25% du chiffre d'affaires lié au charbon ou à des projets d'expansion dans les secteurs de l'énergie, des mines ou des infrastructures	Urgewald
Énergies controversées	>50% du chiffre d'affaires issu de la production non conventionnelle (p. ex. fracturation hydraulique, extraction de sables bitumineux ou forages dans l'Arctique), à l'exception des entreprises définies par Urgewald comme «investisseur» ou «industrie»	Urgewald
Pornographie	>5% du chiffre d'affaires lié au divertissement pour adultes	Inrate

<sup>1</sup> Le glossaire à la fin du présent rapport donne une vue d'ensemble et explique brièvement les principaux termes techniques et abréviations.

## Intégration des critères ESG: actions et obligations

Le processus d'investissements directs en actions et en obligations des Mobilière Invest Funds intègre des critères de durabilité tels que les notations de l'impact ESG établies par l'agence de notation reconnue Inrate.

### Notations de l'impact ESG

Avec les notations de l'impact ESG d'Inrate, Mobilière Asset Management tient compte des effets sur la durabilité imputables aux entreprises dans lesquelles elle investit. Elle mise sur des entreprises qui s'engagent en faveur d'une économie plus durable et/ou dont la stratégie commerciale tient compte des critères de durabilité. À cet effet, elle se sert d'indicateurs ESG portant principalement sur l'identification des risques. Enfin, lors du choix de fonds de tiers, elle veille à ce qu'ils intègrent les critères de durabilité de manière judicieuse et transparente.



### Notations ESG

Les notations ESG sont des évaluations qui renseignent sur la performance ESG des entreprises. Les notations sont calculées par des prestataires tiers et reposent sur un large éventail d'indicateurs couvrant les trois dimensions concernées: environnement, aspects sociaux et gouvernance.

### Obligations durables

Le portefeuille inclut plusieurs emprunts obligataires durables, qui totalisaient 10 millions de francs au 31 décembre 2025. La part des obligations vertes dans le portefeuille obligataire atteint 10%. Ces titres complètent la stratégie de décarbonation et ont des effets positifs sur les facteurs environnementaux et sociaux.



### Obligations durables

Mobilière Asset Management définit les obligations durables conformément aux directives de l'International Capital Market Association (ICMA), qui englobent les obligations vertes (*green bonds*), sociales (*social bonds*), durables (*sustainability bonds*) et liées à la durabilité (*sustainability-linked bonds*). Les obligations durables ont pour but de financer des projets contribuant à la durabilité. Les revenus de ces obligations sont affectés au (re)financement de projets environnementaux et/ou sociétaux. Font exception les obligations liées à la durabilité, dont les conditions de financement sont associées à la réalisation d'objectifs de durabilité prédéfinis.

## Actionnariat actif: engagement et exercice des droits de vote

L'actionnariat actif, aussi appelé gérance active, fait référence à la responsabilité de Mobilière Asset Management de participer activement à la gestion et au suivi de ses placements, afin de créer de la valeur ajoutée à long terme. Il permet de réduire les risques et de générer un supplément de rendement, par exemple en améliorant les pratiques commerciales. L'actionnariat actif se base sur deux approches:

**Exercice des droits de vote:** pour les actions détenues directement, Mobilière Asset Management bénéficie du soutien d'Achmea Investment Management B. V., partenaire Eurapco et prestataire européen spécialisé. Les principes de vote et d'élection de Mobilière Asset Management s'appliquent aussi bien pour les actions suisses que pour les actions étrangères, conformément à des directives régulièrement réexaminées et aux recommandations de vote découlant des recherches indépendantes effectuées par Institutional Shareholder Services (ISS) et Achmea Investment Management B. V. Les critères ESG jouent également un rôle important dans l'exercice des droits de vote. Mobilière Asset Management influence ainsi les entreprises sur les questions de durabilité et, s'agissant des placements dans des fonds de tiers, elle vérifie que les droits de vote sont effectivement exercés.

**Engagement:** en tant que membre de l'ASIR, Mobilière Asset Management s'engage à améliorer le comportement des entreprises par le biais de ses engagements normatifs et thématiques. Si un engagement normatif avec une entreprise par l'intermédiaire de l'ASIR n'aboutit pas, une exclusion peut être recommandée. La décision est alors prise collectivement et documentée.

### Promouvoir la durabilité par l'exercice des droits de vote



L'exercice des droits de vote influe sur les pratiques ESG des entreprises, en particulier sur les pratiques de gouvernance, et contribue ainsi à la promotion de la durabilité. Nous pouvons par exemple, lors de l'élection du conseil d'administration, donner nos voix aux candidates et candidats sensibles aux questions de durabilité. L'exercice des droits de vote peut donc contribuer à une gouvernance d'entreprise durable.

### Engagement thématique

Au sein de l'ASIR, les engagements thématiques ont gagné en importance. L'association compte 275 engagements et 113 dialogues normatifs. Plusieurs nouvelles thématiques sont venues s'ajouter à celle du climat, qui met l'accent sur les gros émetteurs de gaz à effet de serre. L'ASIR a élargi ses activités en lien avec la biodiversité et soutient des initiatives telles que FAIRR et Nature Action 100. Pour plus d'informations, voir le site web de l'[ASIR](#).

### Engagement dans le domaine des placements immobiliers indirects

Dans le domaine des placements immobiliers indirects, Mobilière Asset Management met en œuvre une stratégie ESG globale. Elle a ainsi élaboré un questionnaire qui peut être utilisé pour évaluer les engagements. À la faveur d'échanges directs, elle examine les fonds et les fondations de placements quant à leurs objectifs, leurs mesures, leur organisation et leur gouvernance. Les progrès réalisés sont surveillés afin de parvenir à long terme à un alignement stratégique des placements sur les exigences environnementales, sociales et de gouvernance.

## Exercice des droits de vote et engagement

Actions Suisse (Mobilière Invest Funds – Swiss Equity)	Fin 2025
Nombre d'assemblées générales / propositions avec exercice des droits de vote	625
Pour	514
Contre	111
Abstentions	0
Nombre (pourcentage) de refus de propositions du conseil d'administration ( <i>management proposals</i> )	111 (17.76%)
Nombre (pourcentage) de votes contraires aux recommandations du <i>management</i>	109 (17.44%)
Pourcentage des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'un vote	100%
Conseil en matière de droits de vote	Achmea et ISS
Nombre d'entreprises impliquées dans l'engagement – Actions Suisse (2025)	8
Partenaire d'engagement	ASIR

Actions Monde (Mobilière Invest Funds – Global Equity)	Fin 2025
Nombre d'assemblées générales / propositions avec exercice des droits de vote	1874
Pour	1475
Contre	360
Réserves	28
Abstentions	8
Management <i>Say on Pay</i> <sup>1</sup>	3
Nombre (pourcentage) de refus de propositions du conseil d'administration ( <i>management proposals</i> )	396 (21.13%)
Nombre (pourcentage) de votes contraires aux recommandations du <i>management</i>	411 (21.93%)
Pourcentage des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet d'un vote	98.94%
Conseil en matière de droits de vote	Achmea et ISS
Nombre d'entreprises impliquées dans l'engagement – Actions Monde (2025)	238
Partenaire d'engagement	ASIR

Sources: Achmea, ISS, ASIR et propres calculs de Mobilière Asset Management

L'exercice des droits de vote ainsi que l'engagement se réfèrent uniquement aux Mobilière Invest Funds et non aux produits externes.<sup>2</sup>

<sup>1</sup>Le glossaire à la fin du présent rapport donne une vue d'ensemble et explique brièvement les principaux termes techniques et abréviations.

<sup>2</sup> Remarque sur le champ d'application des données: les informations fournies ne concernent pas les fonds ci-après, qui ne sont pas pris en compte dans le présent rapport de durabilité:

Actions Suisse: UBS (CH) Index Fund – Equities Switzerland All NSL (UBS)  
 Actions Monde: CSIF CH III Equity World ex CH Blue – Pension Fund (Credit Suisse)

## Orientation climatique: actions et obligations

Mobilière Asset Management s'engage à respecter l'Accord de Paris. Afin de réduire les risques climatiques et les risques de transition, elle a fixé des objectifs de diminution des émissions de CO<sub>2</sub>e (scopes 1<sup>1</sup> et 2<sup>1</sup>).

L'objectif est de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>e de 50% d'ici à 2030, par rapport à l'année de référence 2018. Une réduction de 84% est visée d'ici à 2050, en accord avec le scénario zéro net du GIEC<sup>1</sup>.

### Trajectoire de réduction du CO<sub>2</sub> de l'ensemble du portefeuille par rapport au benchmark

Mobilière Asset Management utilise des données sur les émissions de CO<sub>2</sub>e issues des notations ESG de MSCI afin de mesurer les effets et les risques climatiques liés à ses placements ainsi que les émissions de CO<sub>2</sub>e financées par ces derniers. Pour ce faire, elle applique le critère de l'intensité carbone moyenne pondérée (ICMP)<sup>1</sup>. La trajectoire de réduction du CO<sub>2</sub> concerne uniquement les Mobilière Invest Funds et non les produits externes<sup>2</sup>.

### Autres exigences de l'ASIP

Outre l'ICMP, la norme de l'ASIP régissant le reporting ESG des caisses de pension prévoit que d'autres indicateurs doivent être pris en considération. Ces indicateurs sont présentés ci-après pour l'année sous revue ainsi que l'année précédente. Mobilière Asset Management a défini ses objectifs de réduction de émissions de CO<sub>2</sub>e (scopes 1 + 2) sur la base de l'ICMP. Les chiffres ci-dessous peuvent donc varier et présenter une évolution différente.

### Émissions de CO<sub>2</sub> liées aux placements en actions et en obligations d'entreprises

Les émissions se réfèrent aux émissions de gaz à effet de serre liées aux placements. À la différence de l'ICMP, l'empreinte carbone peut varier en fonction des fluctuations de la capitalisation boursière, ce qui peut se traduire par des variations plus importantes des grandeurs mesurées.

Émissions de gaz à effet de serre (ICMP)	Actions Monde		Actions Suisse		Obligations d'entreprises	
	1 + 2	3	1 + 2	3	1 + 2	3
ICMP 2024 (couverture)	59 (99%)	758 (99%)	83 (100%)	1'317 (100%)	15 (88%)	508 (88%)
ICMP 2025 (couverture)	55 (99%)	876 (99%)	92 (100%)	1'304 (100%)	19 (89%)	586 (89%)
Objectif de décarbonation 2025	126	n.d.	85	n.d.	58	n.d.
Décarbonation atteinte en 2025	Oui	n.d.	Oui <sup>3</sup>	n.d.	Oui	n.d.
Objectif de décarbonation 2030	89	n.d.	60	n.d.	41	n.d.

Sources: MSCI et propres calculs de la Mobilière

<sup>1</sup> Le glossaire à la fin du présent rapport donne une vue d'ensemble et explique brièvement les principaux termes techniques et abréviations.

<sup>2</sup> Remarque sur le champ d'application des données: les informations fournies ne concernent pas les fonds ci-après, qui ne sont pas pris en compte dans le présent rapport de durabilité:

Actions Suisse: UBS (CH) Index Fund – Equities Switzerland All NSL (UBS)  
 Actions Monde: CSIF CH III Equity World ex CH Blue – Pension Fund (Credit Suisse)

<sup>3</sup> À l'intérieur de la fourchette cible de 20% au-dessus de la valeur cible.

<b>Émissions de gaz à effet de serre et combustibles fossiles</b>	<b>Fin 2024 (couverture)</b>	<b>Fin 2025 (couverture)</b>	<b>Benchmark 2025 (couverture)</b>
<b>Empreinte carbone des actions Monde</b>			
<i>Benchmark: MSCI World ex. CH</i>			
Portefeuille (tonnes CO <sub>2</sub> e/MCHF d'investissements, scopes 1 + 2)	20 (100%)	23 (99%)	33 (89%)
Portefeuille (tonnes CO <sub>2</sub> e/MCHF d'investissements, scope 3 <sup>1</sup> )	345 (100%)	440 (99%)	402 (89%)
<b>Empreinte carbone des actions Suisse</b>			
<i>Benchmark: SPI</i>			
Portefeuille (tonnes CO <sub>2</sub> e/MCHF d'investissement, scopes 1 + 2)	45 (100%)	25 (100%)	38 (100%)
Portefeuille (tonnes CO <sub>2</sub> e/MCHF d'investissement, scope 3)	527 (100%)	518 (100%)	652 (100%)
<b>Empreinte carbone des obligations d'entreprises</b>			
<i>Benchmark: SBI, pondéré en fonction des durées</i>			
Portefeuille (tonnes CO <sub>2</sub> e/MCHF d'investissement, scopes 1 + 2)	15 (88%)	17 (89%)	7 (100%)
Portefeuille (tonnes CO <sub>2</sub> e/MCHF d'investissement, scope 3)	166 (88%)	549 (89%)	134 (100%)
Part des investissements dans des entreprises ayant des activités dans le charbon (avec plus de 0% de leur chiffre d'affaires provenant de ces activités) <sup>2</sup>	<1% (100%)	<1% (100%)	n.d.
Part des investissements dans des entreprises ayant des activités dans d'autres combustibles fossiles (avec plus de 0% de leur chiffre d'affaires provenant de ces activités) <sup>2</sup>	<1% (100%)	<1% (100%)	n.d.

Sources: ISS/MSCI et propres calculs de Mobilière Asset Management. Données uniquement pour les Mobilière Invest Funds.

<sup>1</sup>Le glossaire à la fin du présent rapport donne une vue d'ensemble et explique brièvement les principaux termes techniques et abréviations.

<sup>2</sup>Pour nos sociétés de participation, approximation reposant sur les données d'Urgewald, car nous ne disposons pas de données sur leurs participations.

## Orientation climatique: immobilier

### Indicateurs environnementaux relatifs aux placements immobiliers indirects

Les fonds immobiliers suisses ont l'obligation de publier des indicateurs environnementaux. De plus, une grande partie des fondations de placements immobiliers suisses fournissent aussi des données ESG. Il est donc possible, sur la base des rapports de ces fonds et fondations, de calculer des indicateurs de consommation d'énergie et d'émissions de CO<sub>2</sub> pour les portefeuilles de placements immobiliers indirects des caisses de pension. Pour calculer les valeurs d'un portefeuille, les indicateurs environnementaux des différents investissements sont pondérés en fonction de leur part dans le portefeuille.

Indirects Placements immobiliers	Unité	Fin 2024	Fin 2025	Valeur benchmark SWIIT
Taux de couverture	en % de la surface de référence énergétique	91.0%	93.2%	92.4%
Intensité énergétique (scopes 1 + 2)	kWh <sup>1</sup> par m <sup>2</sup> de surface de référence énergétique	96.48	92.97	98.11
Intensité CO <sub>2</sub> e (scopes 1 + 2)	kg CO <sub>2</sub> e par m <sup>2</sup> de surface de référence énergétique	12.80	12.31	13.95
Intensité hydraulique	m <sup>3</sup> d'eau par m <sup>2</sup> de surface de référence énergétique	0.76	0.81	0.84
<b>Mix d'agents énergétiques % consommation énergétique</b>				
Électricité surfaces communes		14.9%	13.6%	11.0%
Chauffage à distance		20.3%	22.2%	21.7%
Pompes à chaleur		4.2%	5.0%	3.8%
Biomasse		1.6%	1.8%	2.0%
Énergie non fossile non spécifiée		2.5%	2.9%	3.7%
Gaz		38.8%	37.3%	36.4%
Mazout		12.7%	13.8%	16.8%
Énergie fossile non spécifiée		5.0%	3.3%	4.9%

Source: Alphaprop

<sup>1</sup> Le glossaire à la fin du présent rapport donne une vue d'ensemble et explique brièvement les principaux termes techniques et abréviations.

## Glossaire

### CO<sub>2</sub>e

L'équivalent CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e) est une unité de mesure qui permet de présenter et de comparer de manière uniforme les effets de différents gaz à effet de serre sur le climat. Outre le dioxyde de carbone d'origine anthropique, le méthane et le protoxyde d'azote sont aussi des gaz à effet de serre importants.

### GIEC

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publie à intervalles réguliers des rapports synthétisant l'état actuel des connaissances sur le changement climatique. Il fournit ainsi une base permettant de prendre des décisions fondées scientifiquement en matière de politique de protection du climat et d'adaptation à son changement.

### ICMP

La grandeur utilisée pour mesurer les émissions de CO<sub>2</sub>e est l'intensité carbone moyenne pondérée (ICMP), qui normalise les émissions de CO<sub>2</sub>e des différents éléments d'un portefeuille à l'aide du chiffre d'affaires de l'entreprise concernée.

### kWh

Kilowattheure (kWh): correspond à l'énergie consommée ou produite en une heure par un appareil électrique d'une puissance de 1000 watts. Tant les frais d'électricité que de chauffage sont facturés dans cette unité de mesure.

### Management *say on pay*

L'expression anglaise *say on pay* désigne le droit des actionnaires d'une société cotée en Bourse de voter, lors de l'assemblée générale, sur le montant de la rémunération des dirigeants et dirigeants de la société. Ce droit de participation vise à corriger les rémunérations considérées comme excessives versées aux membres du conseil d'administration et de la direction de sociétés ouvertes au public et à rétablir la confiance dans la gouvernance d'entreprise.

### Risques

La prise en compte de critères de durabilité permet de réduire les risques. Sont concernés en particulier les risques climatiques, qui se subdivisent en deux catégories: les risques physiques et les risques de transition. Selon la définition de la FINMA, les risques physiques sont ceux qui découlent directement du changement climatique, tandis que les risques de transition sont liés au processus de décarbonation de l'économie.

### Scope 1

Émissions provenant de sources directement détenues par l'entreprise ou liées à ses propres activités (p. ex. exploitation de sa propre chaudière ou de sa propre flotte de véhicules).

### Scope 2

Émissions indirectes résultant de l'utilisation de l'énergie achetée (p. ex. propre consommation d'électricité, chaleur, refroidissement). Lorsqu'une entreprise produit elle-même l'électricité qu'elle utilise, cette électricité n'est pas comptabilisée dans le cadre du *scope 2*, mais le combustible utilisé pour la produire est comptabilisé dans les émissions directes du *scope 1*.

### Scope 3

Émissions indirectes générées tout au long de la chaîne de création de valeur de l'entreprise. Il s'agit des émissions en amont (p. ex. émissions liées aux biens achetés) ou en aval (p. ex. émissions liées aux biens vendus).

### TNP (Traité de non-prolifération)

Le TNP et ses trois piliers traduisent l'engagement de la communauté internationale à réduire le risque d'une guerre nucléaire et à éliminer totalement à long terme. À cette fin, il refuse l'accès aux armes nucléaires aux États qui n'en sont pas dotés (non-prolifération) et prévoit la destruction des arsenaux existants (désarmement) ainsi que la garantie du droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Source: Mobilière Suisse Asset Management SA, sauf indication contraire. Mobilière Asset Management n'a pas elle-même vérifié les informations provenant de sources externes et ne peut donc pas garantir, ni explicitement ni implicitement, que ces informations sont correctes, pertinentes ou complètes. Bien qu'elle mette tout en œuvre pour fournir des informations exactes et à jour, Mobilière Asset Management exclut toute garantie et responsabilité quant au contenu du présent document. Les points de vue qui y sont présentés sont ceux de Mobilière Asset Management au moment de la publication et sont susceptibles de changer. Les données relatives au CO<sub>2</sub> et aux critères ESG proviennent de divers fournisseurs de données. Elles n'ont pas toutes été collectées selon la même méthodologie, ce qui peut donner lieu à des imprécisions. Dans le cadre de la gestion d'actifs, les conditions selon l'autorégulation de l'AMAS relative aux fortunes collectives se référant à la durabilité n'ont pas toutes été prises en considération. Il est défendu de modifier ou de supprimer les renvois au droit d'auteur, les désignations de marques et autres désignations protégées par la loi. Tous les droits de propriété restent acquis à Mobilière Asset Management. En cas de divergences ou de différences entre la version allemande et les versions traduites en français et en italien, la version allemande fait foi.

Copyright © 2026 Mobilière Suisse Asset Management SA, Bundesgasse 35, 3001 Berne, [info.am@mobiliar.ch](mailto:info.am@mobiliar.ch) - Tous droits réservés